

Département de Saône-et-Loire

Aide à la restauration du patrimoine privé

Objectifs

En contribuant à la préservation du bâti ancien, rural et urbain :

- maintenir ou améliorer l'état des bâtiments
- améliorer le cadre de vie
- sensibiliser aux enjeux patrimoniaux
- révéler des composantes de l'identité du territoire
- inciter à sa découverte touristique
- soutenir et valoriser les entreprises du patrimoine
- aider à la transmission des savoir-faire

Bénéficiaires

- Les personnes privées,
- Les SCI familiales,
- Les associations

Nature des actions et critères d'intervention

Travaux subventionnés : restauration ou d'entretien d'éléments existants, études préalables.

Conditions d'éligibilité :

- localisation du bien : dans le département de Saône-et-Loire et visible depuis la voie publique.
- qualité du bien :
 - immeubles protégés au titre des monuments historiques
 - immeubles non protégés au titre des monuments historiques, situés en secteur patrimonial labellisé (villes et pays d'art et d'histoire, sites patrimoniaux remarquables, Grand Site de France, etc.) et dont l'intérêt architectural et historique sera apprécié.
- conduite du projet :
 - Recours à un maître d'œuvre spécialisé, architecte titulaire du diplôme de spécialisation en architecture, option patrimoine ou équivalent.
 - Avis favorable préalable de la DRAC (CRMH ou ABF).
 - Couverture de toute la chaîne patrimoniale : la connaissance du bien (études historiques et architecturales), sa restauration et les actions de valorisation.
- inscription dans une démarche de développement culturel et touristique du territoire :
 - Communication autour du projet et de l'aide départementale
 - Participation aux circuits touristiques dont « Route 71 »,
 - Travaux de restauration extérieure : ouverture et accueil du public au moins pour les Journées européennes du patrimoine.
 - Travaux de restauration intérieure : ouverture au public au moins 30 jours / an dont Journées européennes du patrimoine, organisation de visites accompagnées, actions en direction du public jeune, tarifs d'entrée adaptés.

Financement

Montant des études et travaux subventionnables compris entre 10 000 et 100 000 € TTC inclus (HT si le propriétaire récupère la TVA).

Plafond de subventions publiques 80 % du coût de l'investissement.

Taux d'intervention :

Etudes sur les biens non protégés : 50%

Travaux : 20 % (édifices protégés) ou 25% (édifices non protégés).

Aide reconductible deux fois, soit 3 tranches annuelles au plus.

Versement en une fois, sur présentation des éléments nécessaires (cf. infra)

Procédure

Réception des dossiers jusqu'au 31 mai de chaque année ; examen par une commission ad hoc présidée par le Conseiller départemental délégué à la culture.

Dossier à constituer pour le dépôt du dossier :

- Formulaire CERFA n°15459 (si édifice protégé)
- Présentation du projet ou étude
- Permis de construire ou d'aménager, ou déclaration préalable
- Avis favorable de la DRAC (CRMH ou ABF)
- Plan de financement faisant apparaître en recettes les aides sollicitées ou obtenues
- Devis détaillés
- RIB, justificatif de propriété
- En cas d'indivision : pouvoir des propriétaires indivis acceptant la réalisation des travaux et la perception de la subvention par le demandeur
- Dernier avis d'imposition (IRPP et IFI)
- Engagement d'ouverture au public, projet culturel (si restauration des intérieurs)
- Photographies de l'édifice et des parties à restaurer, attestation de cession des droits de réutilisation des clichés fournis, à titre non commercial
- Plan de communication

Éléments à fournir pour le versement de la subvention :

- Courrier de demande de versement,
- Attestation de conformité des travaux, reçue de la Direction régionale des affaires culturelles (patrimoine protégé) ou de l'Architecte des bâtiments de France (patrimoine non protégé).
- Tableau récapitulatif des dépenses,
- Copie des factures et du procès-verbal de réception s'il y a lieu,
- Plan de financement définitif, faisant apparaître les différentes aides et recettes perçues
- Photographies après travaux
- Un exemplaire des différents supports de communication (articles de presse, flyers, etc.).

Contact

Mme Brigitte HÉNIQUE

Tél. : 03 85 21 03 77

Mél : patrimoineculturel@saoneetloire71.fr